



Salon International des Composants  
et Pièces de Rechange

DU **27** AU **30**

**NOVEMBRE 2018**

AU PARC DES EXPOSITIONS DU KRAM-TUNIS



## CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

Organisateur :



SOCIÉTÉ DES FOIRES  
INTERNATIONALES  
DE TUNIS

[www.fkram.com.tn](http://www.fkram.com.tn)

En collaboration avec :



FÉDÉRATION NATIONALE  
DE LA MECANIQUE

FÉDÉRATION NATIONALE  
DE L'ELECTRICITE

Partenaires :



AGENCE DE PROMOTION  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION



TUNISIA EXPORT  
CEPEX



FIPA  
TUNISIA



LE CETIME



TAA  
TUNISIA AUTOCHONES  
ASSOCIATION

[www.tunisia-automotive.com.tn](http://www.tunisia-automotive.com.tn)



# SOMMAIRE

## 04 Concept de construction du stand d'exposition

## 05 Sectorisation du plan général

## 06 Les conditions d'admission

- I- Critères d'admission
- II- Contrat de location du stand
- III- Plan d'architecture du stand nu
- IV- Principes généraux d'exposition
- V- Agrément des professionnels constructeurs des stands
- VI- Montage des stands
- VII- Signalisation et elingage
- VIII- Nuisances sonores
- IX- Catalogue officiel des exposants
- X- Critères d'élimination

## 09 Planning de réalisation des stands d'exposition

## 10 Informations pratiques

# CONCEPT DE CONSTRUCTION DU STAND D'EXPOSITION

- ▶ Les stands d'exposition dans les manifestations professionnelles nationales et internationales sont des projets parfaitement conçus et réalisés.
- ▶ La conception et la réalisation d'un stand d'exposition est un travail de précision d'un projet élaboré et planifié individuellement et exclusivement.  
Ce projet constitue un outil essentiel de la présentation des produits. C'est pourquoi, construire un stand d'exposition est un métier.
- ▶ Ce métier est exercé par des **Architectes ou Designers** et des professionnels multi-services.
- ▶ Le choix de l'Architecte/Designer relève de la responsabilité de l'exposant.
- ▶ Pour réussir ce projet, la Société des Foires internationales de Tunis vous conseille de confier à un professionnel Architecte ou Designer, la conception et la réalisation de votre stand.
- ▶ Elle met à votre disposition en priorité **des espaces Nus**, et vous propose **des stands équipés de type standard non meublé ou des stands personnalisés**.





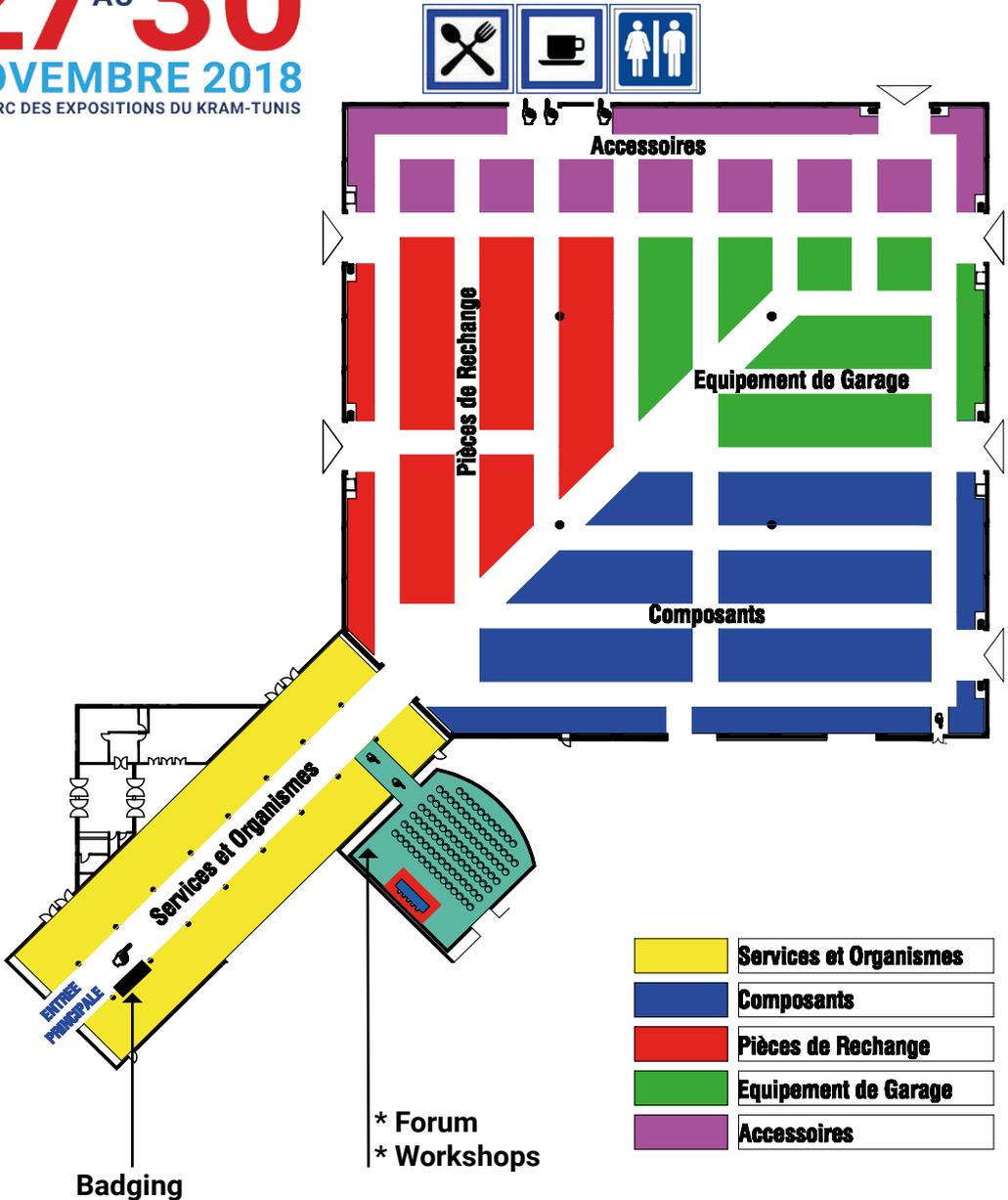
Salon International des Composants  
et Pièces de Rechange

DU **27** AU **30**

**NOVEMBRE 2018**

AU PARC DES EXPOSITIONS DU KRAM-TUNIS

# Halle 3



# LES CONDITIONS D'ADMISSION

## 1// CRITÈRES D'ADMISSION

Lors du dépôt du dossier, les entreprises sont priées de présenter:

- ▶ Demande d'admission dûment remplie,
- ▶ Copie du Registre du Commerce datant de moins de 6 mois à la date du Salon,
- ▶ Copie de la Carte d'Identification Fiscale « Patente »,

**La commission Technique** examine le dossier de l'exposant dans toutes ses rubriques.

Elle aura pour mission d'accepter, de refuser ou bien d'exiger des modifications et/ou des améliorations en fonction du concept du salon et du respect de toutes les conditions d'admission.

## 2// CONTRAT DE LOCATION DU STAND

Une fois l'admission acceptée, l'exposant doit signer le Contrat de Location du Stand et payer 30% de la totalité des frais de participation.

La participation ne deviendra définitive qu'après signature du contrat qui devra être également revêtu du cachet de l'entreprise exposante et signé par le premier responsable de l'entreprise (Gérant, DG ou le PDG).

## 3// PLAN D'ARCHITECTURE DU STAND NU

Après accord de la commission et avant affectation définitive, l'exposant est invité à fournir les documents suivants:

- ▶ Un plan d'aménagement en 2D avec cotation et une perspective 3D,
- ▶ Le tableau de certification des matériaux et leur réaction au feu,
- ▶ Les détails de séparation à l'intérieur du stand,
- ▶ Un plan détaillé de l'éclairage et du faux-plafond s'il ya lieu,
- ▶ Un planning du montage,

Ces documents doivent être fournis sur papier et sur support informatique (flash disc).

**NB:** La hauteur finie est de **4m**,

### **Mezzanine:**

Les exposants prévoyant un stand avec mezzanine doivent consulter le Cahier des Charges des Participations (Page 7).

Les mezzanines sont autorisées **uniquement sur le côté périphérique de la halle** et doivent répondre aux normes de sécurité.

**Une attestation de conformité** aux normes de sécurité doit être présentée à l'organisateur attestant de la stabilité des structures. Cette attestation doit être délivrée par un **organisme de contrôle agréé**.

#### 4// PRINCIPES GÉNÉRAUX D'EXPOSITION

L'exposant admis est tenu de respecter et faire respecter par ses mandataires les textes en vigueur du:

- ▶ Règlement Général des Manifestations,
- ▶ Cahier des Charges des Participations,
- ▶ Cahier des Charges Technique,

et de retourner les engagements dûment remplis et signés.

#### 5// AGRÉMENT DES PROFESSIONNELS CONSTRUCTEURS DES STANDS

La Société des Foires Internationales de Tunis introduit une nouvelle disposition pour s'assurer que la personne choisie possède la formation et les qualités requises:

- ▶ Pour la conception, la mise en œuvre et le respect des règles techniques pour le montage et démontage des stands d'exposition,
- ▶ Pour prendre toutes les dispositions nécessaires et respecter les modalités d'organisation, les délais de montage et de démontage et achever le travail dans les délais prescrits,
- ▶ Pour prendre connaissance du Règlement Général des Manifestations, du Cahier des Charges des Participations et du Cahier des Charges Technique du Salon,

**NB. L'Architecte/Designer** choisi doit obligatoirement **se faire agréer** par l'organisateur et s'inscrire sur **la liste d'agrément**.

#### 6// MONTAGE DES STANDS

La conception et la réalisation de l'architecture du stand demeure sous la responsabilité de l'exposant.

**La Commission Technique**, munie des plans remis par les exposants, sera amenée à **vérifier** la conformité des stands aux plans validés et pourra refuser tout stand non conforme au **projet approuvé**.

L'organisateur recommande fermement aux exposants de **fabriquer dans leur propre atelier les éléments de construction du stand et non pas sur le lieu d'exposition**.

La date **d'ouverture des Halles** pour les montages des stands est fixée par l'organisateur. Les exposants peuvent accéder aux halles d'exposition pour le montage définitif de leurs stands **à partir du Mercredi 21 Novembre 2018.**

**NB.** Il est rappelé que l'exposant devra assurer le gardiennage de son matériel et équipement pendant les horaires d'ouverture des halles.

**Les travaux du montage des stands  
doivent être impérativement achevés  
Le Lundi 26 Novembre 2018 à 17H00.**

A cette date l'accès des camions à l'intérieur des Halles est strictement interdit.

**IMPORTANT :**

Les exposants sont informés que **faute de respect du délai** de fin du montage, ils encourent des pénalités de retard progressives de **250 DT par Heure** et pour le mandataire Architecte/Designer **le retrait de l'agrément.**

## **7- SIGNALISATION ET ELINGAGE:**

L'exposant est tenu de faire accrocher la signalisation avant le montage du stand.

L'accrochage doit se faire à l'intérieur de l'espace du stand et éviter de gêner le voisinage ou la visibilité de l'espace.

## **8- NUISANCES SONORES:**

Il est strictement interdit d'occasionner des nuisances sonores à partir d'équipements audio-visuels ou autres.

En cas de non-respect, l'organisateur est en droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la saisie de l'équipement audio-visuel.

## **9- CATALOGUE OFFICIEL DES EXPOSANTS:**

Les exposants admis ont **l'obligation de participer** au Catalogue Officiel des Exposants par une insertion publicitaire de qualité conforme à leur image de marque et à la notoriété du salon.

## **10- CRITÈRES D'ÉLIMINATION:**

- ▶ Selon la nature d'activité de l'entreprise.
- ▶ Non respect du concept du salon et des critères d'admission.
- ▶ Deux refus successifs du dossier technique.
- ▶ Non respect des délais de montage et la non-conformité des produits.
- ▶ Litiges de paiement

# PLANNING DE RÉALISATION DES STANDS D'EXPOSITION

Actions	Timing
Remise du dossier de Participation	<b>A partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2018</b>
Examen de la demande d'admission par la Commission Technique. Examen du dossier d'agrément de l'Architecte/Designer, dans le domaine de la construction, de l'Aménagement et de la Décoration des stands en vue de l'autorisation de son éligibilité à exercer au Parc des Expositions du Kram.	<b>Septembre et Octobre 2018</b>
<b>En cas d'admission:</b> <b>1-</b> Affectation. <b>2-</b> Signature du Contrat de Location du Stand. <b>3-</b> Paiement de l'avance. <b>4-</b> Insertion Publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants. <i>(L'exposant est tenu de fournir l'épreuve pour insertion publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants : Format JPEG ou PDF).</i>	<b>Septembre et Octobre 2018</b>
<b>Réception et validation de l'Architecture du Stand Nu par la Commission Technique.</b>	<b>Dès l'admission du dossier de participation</b>
L'exposant admis doit remettre à l'organisateur le Timing de montage du stand ( <i>Tableaux des Dates</i> ).	<b>Avant le 15 Novembre 2018</b>
<b>Début du montage des stands.</b> Le traçage de l'espace loué par l'exposant est effectué par l'organisateur avant le début du montage.  <b>Rappel:</b> Les éléments du stand doivent être fabriqués dans les ateliers de l'exposant.	<b>Le 21 Novembre 2018</b>
<b>Fin des travaux de Montage des stands.</b> L'exposant doit achever les travaux de montage du stand.  <b>Rappel :</b> Faute de respect du délai de fin du montage, l'exposant encourt des <b>pénalités</b> de retard progressives de <b>250 DT par Heure</b> et pour le mandataire Architecte/Designer <b>le retrait de l'agrément.</b>	<b>Le Lundi 26 Novembre 2018 à 17H00</b>
<b>Ouverture du Salon : Entrée des exposants</b> <b>Le respect de l'horaire est obligatoire</b>	<b>Du 27 au 30 Novembre 2018 à 9H30</b>
<b>Démontage des stands.</b> L'exposant est tenu d'assurer l'évacuation de ses produits et le démontage de son stand dans un délai de 3 Jours.	<b>A partir du Samedi 1<sup>er</sup> Décembre 2018</b>

# INFORMATIONS PRATIQUES

## SALON INTERNATIONAL DES COMPOSANTS ET PIÈCES DES RECHANGE « TUNISIA AUTOMOTIVE »

Dates : **27** au **30 Novembre 2018**

Ouvert Tous les Jours de **10H00** à **18H30 (Heures des guichets)**

Horaires de l'entrée des Exposants :

De **9H30** à **19H30**

Le Lieu : Parc des Expositions du Kram

### CONTACT:

**Mr. Mohamed BEN JAAFAR – Directeur du Salon.**

E-mail: mohamed.benjaafar@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 707

**Mr. Housseem EL BRAIEK – Chef de Projet du Salon.**

E-mail: houssem.braiek@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 711

### DÉPARTEMENT TECHNIQUE:

(Pour les commandes des prestations techniques,  
de l'électricité et de l'élingage des signalisations)

Mr. Abdelaziz BOURHILA - Chef de Département Technique.

E-mail: abdelaziz.bourhila@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 706

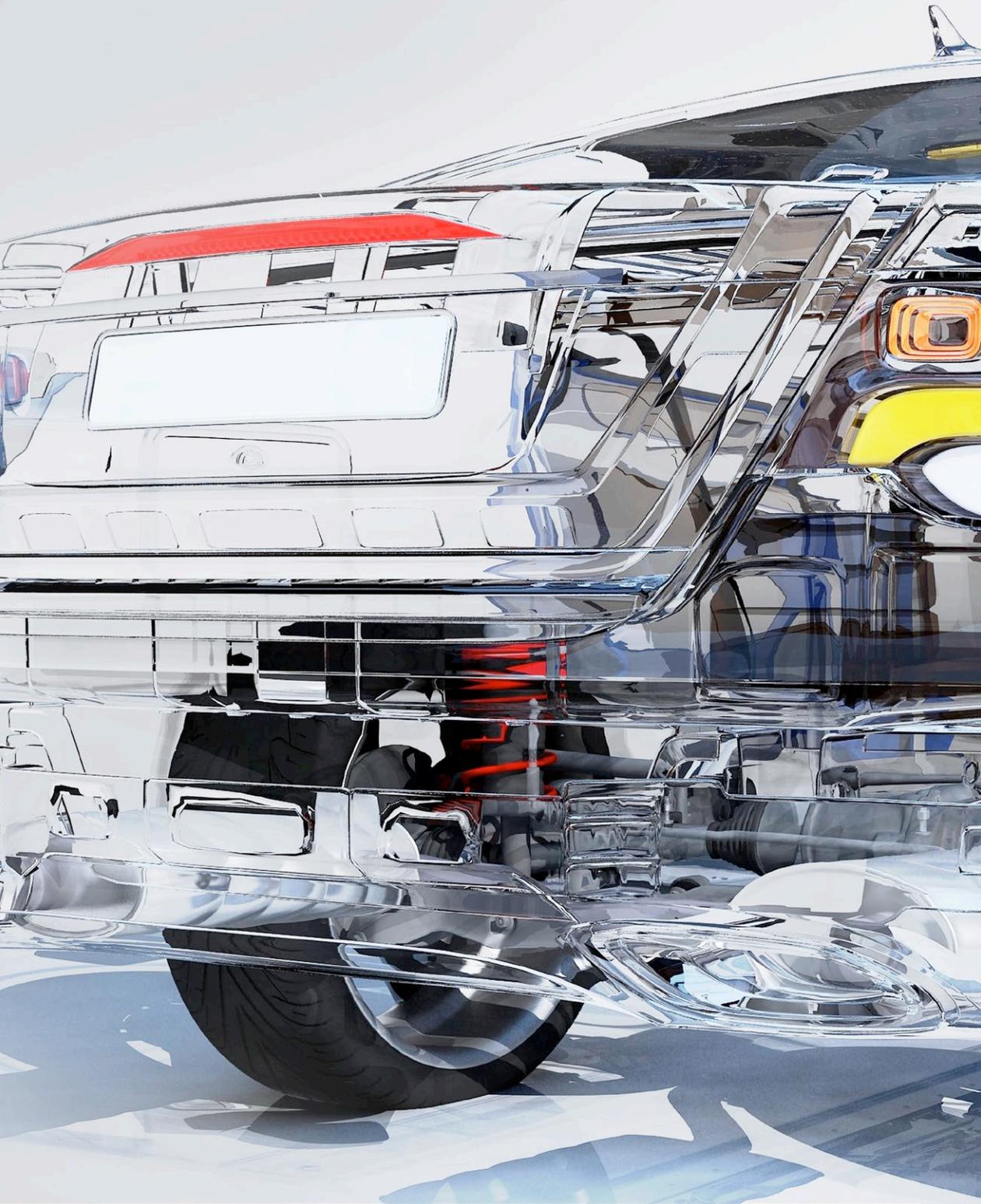
Documents à télécharger à partir du site web du Salon :

[www.tunisia-automotive.com.tn](http://www.tunisia-automotive.com.tn)

- ▶ Règlements Général des Manifestations,
- ▶ Cahier des Charges des Participations,
- ▶ Cahier des Charges Technique,
- ▶ Répertoire des Mobiliers & Services,

**Toute l'équipe de Tunisia Automotive est à votre disposition  
pour vous assurer le plein succès à votre participation.**







**SOCIÉTÉ DES FOIRES  
INTERNATIONALES  
DE TUNIS**

[www.fkram.com.tn](http://www.fkram.com.tn)



antagency.net

**Société des Foires Internationales de Tunis S.A.**

**Parc des Expositions et Centre de Commerce International de Tunis**

B.P N°1 2015 Le Kram - Tunis - TUNISIE

**Tél. :** (216) 71 973 111 - 71 976 111

**Fax :** (216) 71 971 666

[itf.com@fkram.com.tn](mailto:itf.com@fkram.com.tn)